

Concertation préalable

PROJET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BOUCLES DE LA SEINE

Atelier d'approfondissement #1

Salle des fêtes de Rougemontiers

Mercredi 06 décembre 2023 de 18h00 à 20h00

Participant.e.s :

56 personnes

Échanges avec la salle (hors temps d'atelier) : 7

Intervenant.es :

M. Benoit FACQ, RTE – Directeur de projet

Mme Dounia EL ACHKER, RTE – Chargée de concertation

M. Alexandre MARIOT, RTE – Chargé de concertation

M. Martin TOUSSAINT, RTE – Chargé d'études techniques

Animateur-modérateur

M. Simon BLEAU, agence PARIMAGE

SOMMAIRE

Présentation	2
Temps d'échanges.....	3
Atelier	4
Les critères de comparaison des fuseaux : retranscription des guides de travail	4
Les niveaux des sensibilités : retranscription des guides de travail.....	6
Les points notables dans les fuseaux ou à proximité : retranscription des guides de travail	7
Les fuseaux en résumé : retranscription des guides de travail	8
Restitution et conclusion	8

PRESENTATION

Simon BLEAU, modérateur de la réunion, accueille les participants.

Philippe ROBILLOT, maire de Rougemontiers, remercie les participants pour leur présence nombreuse. Il rappelle que le projet est porté et piloté par RTE, sous l'égide du Préfet de l'Eure, tandis que le conseil municipal de Rougemontiers ne pilote rien. Il rappelle que la commune n'est pas partie prenante du projet même s'il en a été informé en tant que Maire en amont des habitants. La mairie a réalisé un complément de communication pour pallier les difficultés de distribution du prestataire de RTE. Il indique enfin que le conseil municipal a rappelé aux porteurs du projet que Rougemontiers est déjà très fortement impacté par les pylônes à proximité des habitations et sur les terres agricoles. Il conclut en rappelant le travail de transparence effectué par la commune.

Simon BLEAU présente le déroulé de la réunion, composé d'un premier temps de présentation en plénière, d'un second temps de travail autour des tables, et d'un troisième temps de restitution du travail sur table en fin d'atelier. Il présente également les intervenants de l'équipe projet RTE.

La présentation commence par la diffusion d'un film de présentation du projet.

Benoît FACQ remercie les participants pour leur présence nombreuse. Il reconnaît les difficultés de communication liées aux problèmes de boîitage sur le projet, et précise qu'un nouveau boîitage a été prévu sur le secteur pour pallier cette défaillance.

Il présente le contexte du projet, justifiant de sa raison d'être : la transition énergétique se traduit, pour sortir des énergies fossiles par une baisse des besoins en énergie mais une augmentation de la production et de la consommation de l'énergie électrique. Cette augmentation de la consommation d'électricité est le résultat du cumul entre l'électrification des usages (mobilité, chauffage) et la décarbonation de l'industrie. En tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE est chargé d'une mission de service public : transporter l'électricité produite sur différents sites vers les réseaux de distributions (opérés par Enedis) et les grandes industries.

Ainsi, le projet de transition énergétique des boucles de la Seine vise à renforcer le réseau électrique de l'Eure et de la Seine-Maritime, par la création :

- d'une ligne aérienne 400 kV entre le poste électrique de Rougemontiers et la zone industrielle de Port-Jérôme-sur-Seine ;
- de postes électriques sur les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre ;
- d'une ligne souterraine 225 kV entre les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre.

Alexandre MARIOT, chargé de concertation, rappelle que le projet s'inscrit dans une aire d'étude. Il présente les hypothèses de fuseaux envisagés à ce stade du projet. Il précise que ce sont encore des hypothèses, dont il convient de discuter, dans leurs caractéristiques et dans leur forme. Après la concertation, et en s'appuyant sur ses enseignements, ces différentes solutions seront comparées pour choisir le fuseau de moindre impact.

Dounia EL ACHKER, chargée de concertation, présente le calendrier. Elle indique que le projet fait l'objet de deux concertations parallèles : l'une institutionnelle, appelée « concertation Fontaine »¹, l'autre avec le grand public. L'atelier du jour s'inscrit dans cette démarche de concertation.

Benoît FACQ rappelle que la concertation se déroule très en amont du projet, avec comme seuls éléments définitifs le point de départ, le point d'arrivée et l'aire d'étude. Ainsi, RTE se doit de présenter plusieurs alternatives pour prendre les avis du public. Ces avis, repris dans la synthèse de la concertation établis par un commissaire enquêteur indépendant, permettront d'alimenter la décision. Le fuseau de moindre impact sera défini lors de la deuxième instance de concertation Fontaine et validé par le préfet de l'Eure, préfet coordinateur du projet.

TEMPS D'ECHANGES

Un participant demande si la possibilité d'enterrer la ligne 400 kV en passant en courant continu a été étudiée.

Alexandre MARIOT indique que l'enfouissement de la ligne en courant continu nécessite de construire des stations de conversion, qui représentent un coût financier important, une emprise foncière considérable et un délai de construction supplémentaire. Ainsi, cela ne permet pas de répondre aux objectifs du projet qui doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais pour accompagner la transition énergétique du territoire.

Un participant demande quels seront les aménagements liés à cette ligne à Rougemontiers : les pylônes existants seront-ils retirés, où se positionneront les nouveaux pylônes. Il demande aussi si l'impact sur la santé de cette nouvelle ligne a été évaluée. Enfin, il demande quelle est la marge de manœuvre, dans la mesure où la décision de se connecter au poste de Rougemontiers est déjà prise.

Benoît FACQ confirme que les pylônes de la ligne 225 kV seront retirés une fois la nouvelle ligne créée. Au niveau de la santé, il rappelle que les années d'études sur le sujet concluent à une absence de corrélation entre l'exposition aux champs électromagnétiques des lignes à haute tension et des problèmes de santé. Cependant, dans la mesure où il est impossible de démontrer une absence d'impact, l'État demande à RTE d'appliquer un principe de précaution : le champ magnétique mesuré sous les lignes ne doit pas dépasser 100 μT^2 . Aujourd'hui, les différentes mesures réalisées sous les lignes ne dépassent pas 5 μT . Il précise finalement que l'un des critères principaux pour la création d'une nouvelle ligne est d'éviter le passage au-dessus des maisons.

Un participant demande si l'atelier va permettre de travailler sur le détail du projet, tel que le nombre et l'emplacement des pylônes.

Benoît FACQ indique que l'atelier ne permettra pas de rentrer dans ce niveau de détail, car les tracés ne sont pas finalisés, il s'agit encore d'hypothèses de fuseau. Cependant, il confirme que la nouvelle ligne comportera a priori autant de pylônes qu'aujourd'hui.

Un participant témoigne de la façon dont Rougemontiers a été profondément transformé par l'arrivée du poste électrique et de toutes les lignes.

¹ Du nom de la circulaire Fontaine qui l'encadre.

² Micro-Tesla, unité de mesure du champ magnétique.

Un participant demande s'il y a des risques d'expropriations par rapport aux pylônes.

Alexandre MARIOT indique qu'il n'y a pas de prise de possession des parcelles donc pas d'expropriation. Cependant, la ligne sera déclarée d'utilité publique, donc en l'absence d'accord à l'amiable, RTE pourra imposer la servitude de passage.

Un participant demande si les pylônes existants inutiles (connectés à aucune ligne) seront démontés dans le cadre du projet.

Alexandre MARIOT indique que cela va être étudié dans le cadre du démontage de la ligne 225 kV.

Un participant rappelle que de nouvelles études de 2019 remettent en cause le risque occasionné par les champs électriques pour la santé.

Benoît FACQ précise que ces études sont également prises en compte par l'Anses, qui conforte sa position selon laquelle il n'y a pas de lien évident entre les deux. Il ajoute que le principe de précaution exige également de ne pas créer de ligne proche des établissements scolaires et des établissements de santé.

ATELIER

NB : Les grilles de travail sont entièrement retranscrites en conclusion de ce document.

Simon BLEAU présente l'organisation du temps d'atelier et les différents documents qui sont disponibles sur les tables pour ce temps de travail en table ronde.

Les échanges autour des tables portent sur divers sujets. Les représentants de RTE se rendent disponibles pour accompagner le travail sur table et répondre aux questions des participants.

Les critères de comparaison des fuseaux : retranscription des guides de travail

Si vous deviez sélectionner les 3 critères les plus importants à prendre en compte dans la comparaison des 3 fuseaux, lesquels seraient-ils et pourquoi ?

Table 1 :

Critère 1 / Habitat : le fuseau « ligne existante » réduit le plus les nuisances

Critère 2 / Forêt : c'est incohérent de détruire la forêt pour mettre des poteaux

Critère 3 / Faune : nuisances pour les écosystèmes

Table 2 :

Critère 1 / Habitat : pour ajouter une ligne supplémentaire en plus des trois lignes existantes, comment faire sans passer au-dessus des maisons ?

Critère 2 / Cours d'eau et milieu naturel : passage dans la forêt de Brotonne et implantation de pylônes inexistants à ce jour

Critère 3 / Contraintes techniques : coût de la création d'une nouvelle ligne

Table 3 :

Critère 1 / Santé humaine : zone habitée

Critère 2 / Impact environnemental : impact sonore, visuel et sur la valeur du bien immobilier

Critère 3 / Impact agricole : exploitation, risques, limite des cultures (perte de surface cultivable non-indemnisée pour l'exploitant locataire)

Table 4 :

Critère 1 / Caractéristiques techniques (longueur) : réduire le trajet, le fuseau Brotonne est refusé par tous les participants de la table

Critère 2 / Environnemental (milieu naturel) : éviter la destruction de parcelles forestières sur les fuseaux Brotonne et Centre

Critère 3 / Évitement des habitations : nuisances sonores, visuelles et santé

Table 5 :

Critère 1 / Les distances avec les habitations et les écoles : risques possibles pour la santé humaine liés aux CEM

Critère 2 / L'impact sur le milieu naturel et le paysage

Table 6 :

Critère 1 / Habitat : santé de la population et dévaluation des biens

Critère 2 / Activités agricoles : soucis de l'exploitation et dévaluation du foncier

Critère 3 / Environnement : soucis numéro 1 de l'avenir de la Planète, la biodiversité, le parc des Boucles de la Seine

Table 7 :

Critère 1 / Habitat, propriétés : respect de la vie et de la propriété

Critère 2 / Environnement : restauration des paysages

Critère 3 / Espèces : protection de la biodiversité

Les niveaux des sensibilités : retranscription des guides de travail

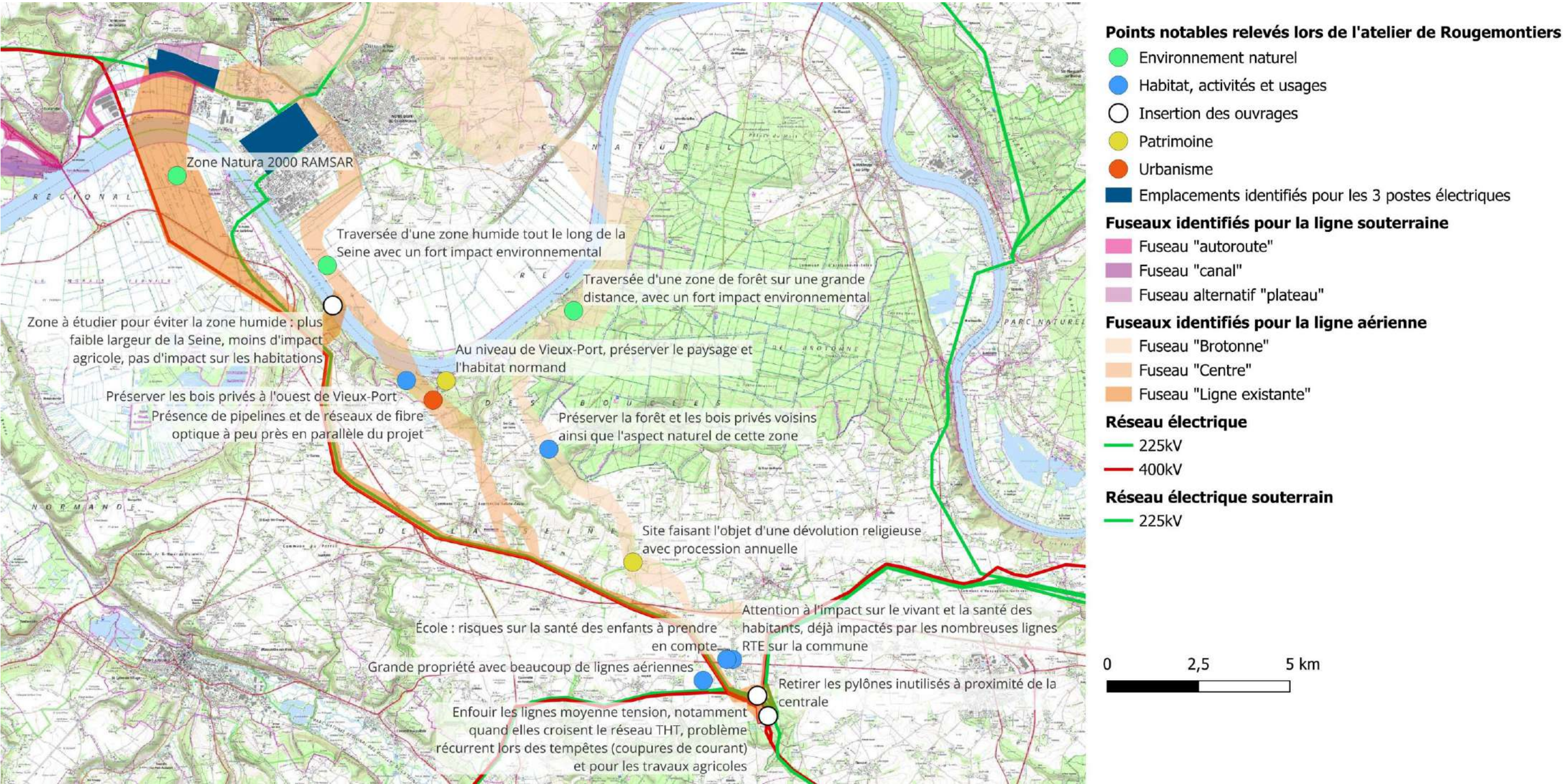
Le tableau ci-dessous constitue une synthèse multicritères des fuseaux. De votre point de vue, quel est le niveau de sensibilité de chaque thème pour chaque fuseau ?

Les cases colorées indiquent le nombre de fois où la sensibilité de chaque thème a été jugée « faible » (jaune), « moyenne » (orange) ou « forte » (rouge). Par exemple, un thème avec une case jaune dans laquelle « x3 » apparaît signifie que trois groupes ont considérés que le thème en question présentait une sensibilité faible.

Ouvrage : Liaison aérienne	Caractéristiques techniques			Contraintes techniques			Habitats et activités associées			Éléments environnementaux								
										Risques technologiques et réseaux			Cours d'eau et milieu naturel (habitat, faune, flore)			Paysage et patrimoine		
Fuseau ligne existante	Longueur = 28 km			Traversée de la Seine Possible croisement avec la ligne aérienne existante			Quelques points de proximité d'habitations			Fuseau au sein de la zone industrialo portuaire de Port-Jérôme-sur-Seine Lignes aériennes existantes (225 kV à déposer, 400 kV et autre			Marais Vernier (site inscrit et en cours de classement)			Dominance du milieu agricole Surplomb d'un monument historique		
	x1	x1		x3	x1		x2	x2	x2	x2	x1		x1	x3	x1		x3	
Fuseau centre	Longueur = 26 km			Traversée de la Seine Proximité et/ou surplomb de site industriel / dépose de la ligne aérienne existante pour l'enterrer			Quelques points de proximité d'habitations isolées pouvant être évitées			Fuseau au sein de la zone industrialo portuaire du Havre et Port-Jérôme-sur-Seine et présence du site d'ExxonMobil Ligne aérienne existante (90 kV)			Présence de boisement dans la boucle de la Seine. Présence de sites Natura 2000 et de ZNIEFF de type I et II. Traversée de cours d'eau (Surplomb de la Seine et du réseau de cours d'eau dans la plaine agricole des boucles de la Seine)			Covisibilité importante au sein de la boucle de la Seine entre Vieux- Port, Petiville et Port-Jérôme		
	x1	x1		x1		x1	x2	x1	x3	x1	x1			x2	x3		x2	x1
Fuseau Brotonne	Longueur = 33 km			Traversée de la Seine Proximité de sites industriels			Quelques points de proximité d'habitations			Fuseau au sein de la zone industrialo portuaire de Port-Jérôme-sur-Seine Traversée de deux lignes aériennes existantes (225kV et autre)			Présence de nombreux boisements dont la forêt domaniale de Brotonne, bois de Villequier, bois de Canteleu, bois de Lillebonne (le Mesnil), bois de Caumont, etc. Présence de milieu d'intérêt écologique : site Natura 2000 et ZNIEFF de type I et II.			Absence de monuments historiques et abords au sein du fuseau. Présence de site inscrit. Covisibilité importante au sein de la boucle de la Seine avec Norville, Rives-sur-Seine, Vatteville-la-Rue et Aizier.		
		x2	x2		x2	x1	x2	x2	x2			x2		x1	x4		x2	x2

Les points notables dans les fuseaux ou à proximité : retranscription des guides de travail

Quels sont les points notables que vous identifiez sur chaque fuseau et qui devraient être pris en compte dans la définition du tracé des lignes ?



Les fuseaux en résumé : retranscription des guides de travail

Comment qualifieriez-vous, en une phrase, chaque fuseau ?

À noter : toutes les tables n'ont pas eu le temps de travailler ce sujet

Table 1 :

- Fuseau ligne existante : le plus acceptable, avec éventuellement la variante au niveau de Quillebeuf-sur-Seine
- Fuseau centre : de lourdes nuisances pour Tocqueville
- Fuseau Brotonne : incohérent par rapport à l'impact environnemental

Table 2 :

- Fuseau ligne existante : moindre impact par le remplacement d'une ligne 225 kV par une ligne 400 kV
- Fuseau Brotonne : impact important par l'ajout d'une ligne supplémentaire et destruction partielle de la forêt de Brotonne

Table 3 :

- Fuseau ligne existante : n'amène pas de nouvelles nuisances, et le marais traversé est inhabité et très majoritairement utilisé en cultures industrielles

Table 4 :

- Fuseau ligne existante : il reprend l'existant et cela éviterait les impacts sur des zones nouvelles qui n'étaient jusque-là pas impactées
- Fuseau Brotonne : des coupes d'arbres importantes sont à prévoir

RESTITUTION ET CONCLUSION

En fin d'atelier, les tables restituent leurs échanges et leurs conclusions.

Le premier critère cité par l'ensemble des tables est l'habitat et la santé des populations. Toutes les tables s'accordent sur le fait que le tracé de la nouvelle ligne doit à tout prix éviter autant que possible de passer à proximité des habitations existantes.

Les deuxième et troisième critères, dans un ordre différent selon les tables, sont l'agriculture et l'environnement. Sur l'agriculture, les enjeux principalement soulevés sont la dévalorisation du foncier, les difficultés à exploiter une parcelle accueillant des pylônes, et le manque d'indemnisation des exploitants. Sur l'environnement, les enjeux évoqués sont la protection du milieu naturel et des

cours d'eau, le potentiel passage dans des zones naturelles protégées et les enjeux paysagers (avec, entre autres, le risque d'une perte de valeur immobilière liée à la transformation du paysage).

Sur la qualification des fuseaux :

- toutes les tables s'accordent sur le fait que le fuseau Brotonne n'est pas souhaitable, pour plusieurs raisons : la traversée de la forêt de Brotonne paraît être un coût écologique trop important, la longueur du tracé engendrerait un surcoût non nécessaire ;
- le fuseau ligne existante semble être favorisé par la majorité des tables, avec la possibilité évoquée de passer entre les deux lignes existantes sur ce fuseau. La possibilité du tracé intermédiaire, traversant la Seine entre Vieux-Port et Petiville, est saluée par l'une des tables comme une bonne façon d'éviter le Marais Vernier ;
- le fuseau centre semble envisageable pour certains participants. À l'inverse, une table estime que la traversée de la zone humide du côté de Petiville n'est pas souhaitable, pour des raisons environnementales et paysagères.

Pour répondre aux questions évoquées lors de la restitution, **Alexandre MARIOT** présente les indemnités agricoles existantes pour ce type de ligne. Il s'agit d'une indemnité versée à l'exploitant tous les 9 ans, dont le montant dépend du type de culture et de l'emprise. Sur le coût, **Benoît FACQ** rappelle que tous les fuseaux présentés sont techniquement et financièrement possibles. Le coût de la ligne aérienne a été estimé à 80 M€. Le fuseau Brotonne peut certes sembler plus cher par sa longueur, mais d'autres contraintes techniques (comme se positionner entre les lignes existantes sur le fuseau du même nom) peuvent avoir un coût significatif.

Simon BLEAU conclut en présentant les prochains rendez-vous de la concertation.

Fin de l'atelier